



Département de Haute-Savoie

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/11/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Kévin POUPARD, Thierry ROSAY.

Etaient absents : Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN, Xavier GAUD, Claude REINHARDT,

Etais excusée et représentée : Audrey LEONARD (pouvoir à Kévin POUPARD).

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Evelyne CLERC est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

COMPTE-RENDUS REUNIONS

- Communauté de Communes :
 - ✓ Bureaux communautaires
 - ✓ Conseils communautaires
 - ✓ Commissions communautaires
 - ✓ autres
- Syndicat Intercommunal Pays du Vuache
- Syndicat Pays du Vuache
- Conseil école
- Autres réunions

DELIBERATIONS

1. Cession domaine public

Point

- Ecole
- Périscolaire
- Désordre pompe à chaleur Ecole - expertise le 14/11/2025

Mairie de Chevrier
177 Chemin des Perrières
74520 CHEVRIER
Tél : 04 50 04 37 45
Mail : mairie@chevrier.fr
Internet : <https://chevrier.fr/>



Département de Haute-Savoie

- Vœux du Maire 2026
- MJC VUACHE spectacle saison culturelle 2026/2027
- GDS des Savoie : pièges lutte frelon asiatique

INFORMATIONS DIVERSES

- * Acquisition Euro symbolique parcelle héritiers GUILLAUD
- * Prochaine AG du 12/11/2025 MJC DU VUACHE
- * Association Escapade et Les Charrettes le 08/11/2025
- * Activité « DO IN » utilisation du foyer
- * DIVERS

Approbation du compte-rendu

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 09 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions/commissions/bureaux/autres

Le conseil municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

- Communauté de Communes du Genevois (CCG)
Conseil communautaire du 13/10/2025 :
 - ↳ Un rapport sur la rencontre du 30^{ème} anniversaire du jumelage avec Mössingen a été effectué, soulignant la qualité des échanges et la réussite de cette rencontre
 - ↳ Le rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR) a été présenté
 - ↳ Les membres de l'assemblée sont informés dans la prévention des conflits d'intérêts des règles de dépôt
 - ↳ Un rappel du projet sur la résidence sociale immobilière de St Julien en Genevois a été fait
 - ↳ SCOT : un point d'avancement de la procédure et des travaux des commissions a été présenté
 - ↳ Les budgets supplémentaires et avances de trésorerie des compétences de la CCG ont été votés par les membres



Département de Haute-Savoie

Réunion du SCOT :

- ↳ Madame Le Maire informe que suite aux réunions sur le SCOT à la CCG, au vu de l'importance et complexité du sujet une séance du conseil municipal sera réservée pour présenter ce sujet.

Commission sociale seniors petite enfance de la CCG du 13/10/2025 :

- ↳ Une proposition de priorisation et de présentation suite à l'étude CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social) et aux premiers échanges qui en ont découlé a été faite à l'assemblée

• Agriculture et Biodiversité de la CCG :

- ↳ Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté par la CCG, une réunion sera mise en place pour les agriculteurs et arboriculteurs qui partent en retraite sans repreneur identifié.

Délibérations

1. Cession de terrain « Maisons du Genevois » / Commune de Chevrier (2025/11/01)

Madame Le Maire expose au conseil municipal qu'elle souhaite acquérir la parcelle suivante cadastrée section A numéro 2744, appartenant à Mr Saporito gérant de la SARL « Maisons du Genevois » d'une superficie de 69 m².

Cette parcelle jouxtant le chemin qui dessert les 4 lots, pourrait permettre un aménagement sécuritaire de la voie.

Le propriétaire propose de céder ladite parcelle moyennant le prix d'UN EURO (1,00 €) qui ne sera pas versé.

Pour les besoins de la publicité foncière la valeur vénale du bien est estimée à 1000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers.



Département de Haute-Savoie

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération à l'unanimité :

- ✓ DECIDE d'acquérir cette parcelle moyennant le prix de UN EURO (1,00 €) qui ne sera pas versé. Pour les besoins de la publicité foncière la valeur vénale du bien est estimée à 1000 € ;
- ✓ DECIDE de passer l'acte authentique ;
- ✓ DECIDE que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge de la Commune ;

POINTS

Ecole :

Madame Le Maire fait un résumé du Conseil d'école du 06/11/2025 :

- ↳ Les effectifs sont légèrement en baisse permettant une répartition sur les 5 classes plus favorable
- ↳ Les projets de sorties sont nombreux et l'APE est remerciée
- ↳ Le PPMS doit être mis à jour. Madame la Directrice et Madame Le Maire feront le point
- ↳ Les parents visites l'extension et apprécient les nouveaux locaux.

Un point sur la fin des travaux d'extension de l'école est effectué par Madame Le Maire aux membres du Conseil Municipal. Le déménagement a été réalisé le 29 octobre pendant la deuxième semaine des vacances scolaires de la toussaint. La visite de sécurité a été effectuée le 04/11/2025.

Périscolaire :

Suite à leur demande une réunion des agents du service Périscolaire a été faite ce jeudi 06/11/2025. Madame Le Maire informe les élus qu'une personne serait à recruter sur le temps méridien afin de renforcer l'équipe.

Désordre pompe à chaleur Ecole - expertise le 14/11/2025 :

Monsieur ROSAY, 1^{er} adjoint, informe l'assemblée que suite à diverses pannes sur la pompe à chaleur de l'école primaire, une expertise va être réalisée le 14 novembre prochain.



Département de Haute-Savoie

Vœux du Maire 2026 :

Le conseil municipal retient la date du 16 janvier 2026 à 18h30 pour la cérémonie des vœux du Maire.

MJC VUACHE spectacle saison culturelle 2026/2027 :

Madame Le Maire informe que les travaux de rénovation du centre ECLA vont débuter en 2026, de ce fait, l'auditorium ne pourra pas accueillir les spectacles organisés par la MJC. Elle sollicite donc l'assemblée pour savoir si elle serait intéressée que la MJC propose un spectacle dans la commune et dans l'affirmative, de proposer un lieu pouvant l'accueillir ? ceci afin de valoriser le territoire entre septembre et mai durant la saison culturelle 2026/2027.

Les membres valident le principe et inviteront la MJC à discuter sur les modalités.

INFORMATIONS DIVERSES

- * Acquisition €uro symbolique parcelle héritiers GUILLAUD
- * Prochaine AG du 12/11/2025 MJC DU VUACHE
- * Association Escapade et Les Charrettes le 08/11/2025
- * Activité « DO IN » utilisation du foyer

Acquisition €uro symbolique parcelle héritiers GUILLAUD :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que comme suite à délibération du 08/04/2025 la Commune s'est portée acquéreuse pour l'€uro symbolique d'une parcelle au lieudit « Rioutennaz » d'une contenance de 1196 m², dans le cadre de la succession des consorts GUILLAUD.

Prochaine AG du 12/11/2025 MJC DU VUACHE :

Madame Le Maire indique que le 12 novembre à 19h00 se tiendra la prochaine assemblée du la MJC DU VUACHE.



Département de Haute-Savoie

Association Escapade et Les Charrettes le 08/11/2025 :

Madame Le Maire indique que le comité de l'Association Escapade et des Charrettes se réuniront le 08 novembre 2025 à 10h00 à Vulpens afin de remettre le véhicule aménagé pour HAILEY. Madame FONTAINE, adjointe, représentera la Commune.

DIVERS :

Monsieur Stéphane CLAEYS informe les membres de l'assemblée que suite à sa réunion du 05/11/2025 avec ENEDIS, SBTP et CIRCET, les travaux pour enterrer la ligne d'alimentation électrique de l'antenne située chemin de la Vignette s'effectueront au printemps 2026.

Madame Le Maire informe que pour la cérémonie du 11 novembre le repas est organisé au restaurant le « Chenali ».

Monsieur ROSAY, indique qu'une demande de rendez-vous a été faite par l'agence « ImmoFrance Ain » pour les villas du Verger, afin d'installer un miroir à la sortie du chemin d'accès. Le conseil municipal décide de ne pas installer de miroir faute de place sur le domaine public et problèmes de responsabilité ; il demande que l'agence se rapproche des propriétaires des terrains face au chemin. Une date sera à définir afin de les rencontrer.

Les membres du conseil municipal conviennent du jeudi 04 décembre 2025 comme date de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Agnès CUZIN

Le secrétaire de séance,
Evelyne CLERC